

SIAH

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
01600 SAINTE EUPHEMIE

COMITE SYNDICAL
du Mercredi 23 septembre 2020 à 18h00
PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 32
Présents : 26
Pouvoirs : 0
Votants : 26

Date de convocation du Comité syndical :
Le 15/09/2020

Le 23 septembre 2020, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc DESPRAT au siège du Syndicat.

Présents : Thierry DELAMARE, Stéphanie DI RUSCIO, Jean RAY, Jean-François CHANTELOUBE, Pascal CUNY, Fernand BERENGUER, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Gilles DUTREIVE, Michel BADOIL, André MUT, René AUCAGNE, Annie DAYET, Gilles DEMAISON, Didier ALBAN, Cédric FIEF, Christophe COTTAREL, Baptiste COLLET, Hervé ODET, Gérard POYET, Estelle MORIN, Thierry GROSSAT, David POMMIER, Sylvain PERRAUD (Remplaçant Christophe HENRY), Olivier PETIT (Remplaçant Gilles CREMET), Brigitte FROMONT (Remplaçante Bernard REY).

Absents excusés : Gilles CREMET (Remplacé par Olivier PETIT), Ghislaine LANDE, Bernard REY (Remplacé par Brigitte FROMONT), Christophe HENRY (Remplacé par Sylvain PERRAUD), Yann GALLAY, Bruno BERNARD (Métropole Lyon), Emeline BAUME (Métropole Lyon), Patrick DECEUR (CAVBS), Franck ZWISLER (CAVBS).

Secrétaire de séance : Baptiste COLLET.

M. le Président DESPRAT s'adresse à l'assemblée pour son dernier discours en tant que Président du Syndicat. *Il remercie les membres de leur présence. C'est une réunion importante, au cours de laquelle par beaucoup de formalités seront conduites. Il indique vouloir expliquer le nouveau fonctionnement du syndicat, qu'il avait déjà pu exposer lors de la dernière séance du syndicat. La CCDSV vient maintenant épaulée le syndicat, ce qui explique la présence ce soir de M. Samuel LACHAIZE, DGS de la CCDSV, M. Quentin PORTIER en charge des marchés publics et des questions juridiques à la CCDSV et M. Dimitri MERCIER, en charge de l'environnement et de la GEMAPI à la CCDSV. Il y a quelques années, Mme DA SILVA qui travaille à la mairie de Sainte Euphémie avait accepté de prendre le relais de Graziella en arrêt maladie pour assurer le suivi administratif du SIAH. Mme DA SILVA a fait savoir il y a plusieurs mois son souhait d'arrêter cette mission pour le SIAH. Il sera donc proposé que les services de la CCDSV prennent le relais.*

Il indique que les élections pour le syndicat vont avoir lieu après son intervention. Il souhaite rappeler que chacun peut se présenter, qu'il y a de nombreux postes à pourvoir. Les titulaires et les suppléants ont eu une invitation, mais seuls les suppléants qui remplacent leur titulaire pourront voter. Il sera donc fait l'appel pour clarifier qui peut voter ou non ce soir.

Il souhaite avant de laisser la main au doyen d'âge de l'assemblée, remercier tous les élus et les administratifs avec qui il a travaillé pour le SIAH pendant ces nombreuses années, car sans eux, on ne peut rien faire.

- Appel des 32 délégués syndicaux titulaires et, en cas d'absence, de leurs suppléants.
- Vérification du quorum.

Le quorum est atteint.

M. Fernand BERENGUER, doyen d'âge, assure la présidence des procédures de vote et propose les candidatures de :

- M. Baptiste COLLET, comme secrétaire ;
- Mme Stéphanie DI RUSCIO comme assesseur ;
- M. Christophe COTTAREL comme assesseur.

Le comité syndical accepte ces nominations à l'unanimité.

Les points à l'ordre du jour appellent les éléments d'informations suivants :

1 Election du Président

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du syndicat mixte est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est fait appel des candidatures à la présidence du comité syndical.

- M. David POMMIER s'est porté candidat.

Le président de séance lui propose de s'exprimer, ce qu'il fait :

« Mesdames, Messieurs, Je me porte candidat à la présidence du syndicat hydraulique de Trévoux et ses environs et je souhaite vous expliquer pourquoi.

Cette candidature n'est pas spontanée, elle est le résultat d'une réflexion collective et réfléchie, dont je suis aujourd'hui en quelque sorte le porte-parole.

Le principal membre du SIAH est la Communauté de communes Dombes Saone Vallée, CCDSV. En effet, la CCDSV élit 28 délégués titulaires sur les 32 qui composent le comité syndical.

La CCDSV verse également la plus grosse part des participations financières et surtout, les bassins construits et gérés par le SIAH sont très majoritairement sur le territoire de la CCDSV, comme c'est essentiellement le cas aussi pour la protection contre les inondations de nos voisins et partenaires que sont la Métropole pour le territoire de Genay, et l'agglomération de Villefranche sur Saône pour Jassans.

Par ailleurs, la quasi-totalité des compétences fixées par les statuts du SIAH, relève de la compétence GEMAPI. Or, les porteurs principaux, pour ne pas dire exclusifs, de la compétence GEMAPI sont, de par la loi, les EPCI.

Il apparaît ainsi naturel, au vu de ces éléments, que la présidence soit incarnée par un élu communautaire de la CCDSV.

Ceci dit, je ne suis pas le seul conseiller communautaire de la CCDSV dans cette assemblée, d'autant, et certains l'ont pointé, que ma commune de Villeneuve n'est pas dans le territoire du SIAH.

Par contre, j'ai une particularité, c'est que la CCDSV m'a élu comme Vice-président et le président Marc PECHOUX m'a délégué cette compétence GEMAPI. Le conseil communautaire m'a également nommé délégué dans les instances, où toute ou partie de cette GEMAPI a été déléguée ou transférée.

L'explication est assez simple : l'idée qui a prévalu lors de la constitution de ce nouvel exécutif de la communauté de communes, c'est de faire le pari de la cohérence pour l'efficacité. Ce qu'a souhaité M. Marc PECHOUX et qui est partagé par l'intégralité de l'exécutif de la CCDSV, c'est qu'il semble intelligent d'avoir la même personne au pilotage de la GEMAPI, que ce soit à la CCDSV et au SIAH. C'est cette réflexion qui fonde ma candidature, bien au-delà de ma personne. Ce schéma aurait été le même avec un autre si celui-ci avait été VP en charge de la GEMAPI à ma place.

J'ajoute que le fait d'élire comme président du SIAH le VP GEMAPI de la CCDSV pourrait faciliter la mise en place d'un appui des services de la CCDSV.

L'histoire est ce qu'elle est. Mais les dernières semaines, qui nous ont conduit à préparer ce comité syndical, nous ont fourni quelques surprises sur ce qu'était le fonctionnement administratif et juridique du syndicat. Manifestement, il y a quelques marges de progression. Ce disant, je ne jette pas la pierre au président DESPRAT qui a fait avec les moyens qu'il avait, dans le contexte de l'agent titulaire malade et absent depuis des années. J'en profite pour le remercier et le féliciter pour son travail et son engagement au cours de toutes ces années pendant lesquelles il a porté cette charge.

Je m'autorise également une très courte présentation personnelle. Donc j'ai 48 ans, marié 3 enfants et 2 petits enfants, je suis exploitant agricole avec ma femme et mon fils, élu municipal depuis 25 ans et maire de Villeneuve depuis le 13 juin 2019 et réélu le 15 mars 2020.

Je connais les objectifs du syndicat hydraulique car j'ai toujours siégé aux côtés des présidents qui se sont succédés au SIAH du canton de Saint Trivier sur Moignans.

C'était un souhait de mon prédécesseur de toujours mettre des gens du terrain, passionné et je garde la même philosophie.

Je souhaite aussi prendre un engagement si je suis élu : c'est que je n'oublie pas que la CCDSV, comme le SIAH, sont là pour représenter les communes et leurs administrés. C'est donc bien dans cet esprit que je peux vous dire clairement que c'est tous ensemble que nous déciderons des travaux à réaliser, de leur priorité, de leur programmation et leurs financements.

Le fonctionnement du syndicat sera renforcé et modernisé.

Je sais l'enjeu qu'il y a derrière ces questions de bassins hydrauliques, les drames qui ont eu lieu et qui pourraient de nouveau survenir.

Je sais que nous sommes à la fin d'un modèle et il faudra maintenant que les ouvrages que le syndicat a construits soient entretenus pour qu'ils soient efficaces au moment voulu. Il faut clarifier tout cela, les rôles de chacun. C'est l'ambition que je vous propose.

Il était question de dissoudre le syndicat, et Michel DESPRAT avait expliqué lors du dernier comité syndical que la CCDSV y avait renoncé, ayant constaté l'impossibilité de répartir l'actif entre les membres du syndicat. Il faut que nous clarifions la situation foncière de nos ouvrages. A la suite, mais cela sera long, nous pourrons évoquer l'avenir du syndicat. Si tel était le cas, j'apporterais également mon expérience acquise lors de l'absorption de notre syndicat du canton de Saint Trivier sur Moignans par le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS).

Enfin, pour conclure, j'ai conscience de mon peu d'expérience en tant que maire, j'ai conscience de la nécessité de partager et d'être épaulé. Mais j'ai confiance en ma volonté de défendre l'intérêt général au bénéfice de nos communes.

Vous pourrez compter sur moi, si je suis élu

Je vous remercie pour votre attention »

Résultat du 1^{er} tour :

M. David POMMIER 24 voix

2 blancs

0 nul

M. David POMMIER ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical décide :

- **DE PROCLAMER** M. David POMMIER, président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs et le déclare installé.

M. David POMMIER remercie l'assemble pour la confiance qu'elle lui fait.

2 Détermination du nombre des vice-présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau annexé à la présente délibération ;

M. David POMMIER propose de rester avec le même nombre de vice-présents que précédemment, c'est-à-dire 2.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ **DE FIXER** le nombre de Vice-Présidents à 2.

3 Election des vices-présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs ;

Vu la délibération du comité syndical n°2020-02 en date du 23/09/2020 déterminant le nombre des vice-présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, des vice-présidents et des membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours identiques à celui prévu pour l'élection du président ;

Election du 1^{er} Vice-Président :

Il est fait un appel des candidatures :

- M. Bruno HENRY, s'est porté candidat.

Résultat du 1^{er} tour :

M. Bruno HENRY obtient 26 voix

0 blancs

0 nul

M. Bruno HENRY ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical décide :

- ✓ **DE PROCLAMER** M. Bruno HENRY, élu 1^{er} Vice-Président et le déclare installé.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Il est fait un appel des candidatures :

- M. Didier ALBAN, s'est porté candidat.

Résultat du 1^{er} tour :

M. Didier ALBAN obtient 26 voix

0 blancs

0 nul

M. Didier ALBAN ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical décide :

- ✓ **DE PROCLAMER** M. Didier ALBAN, élu 2^{ème} Vice-Président et le déclare installé.

4 Détermination du nombre des autres membres du bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que le comité syndical peut également prévoir que d'autres de ses membres soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

M. David POMMIER fait un appel pour voir combien de conseillers seraient candidats. 5 se proposent. Il suggère de laisser un siège en plus pour un représentant de la Métropole, ce qui ferait 6 membres.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ **DE FIXER** le nombre des autres membres du bureau à 6.

5 Election des autres membres du bureau

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Election du 4^{ème} membre du bureau :

M. Gilles DUTREIVE ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE PROCLAMER** M. Gilles DUTREIVE, délégué syndical, élu 4^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 5^{ème} membre du bureau :

M. Jean-François CHANTELOUBE ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE PROCLAMER** M. Jean-François CHANTELOUBE, délégué syndical, élu 5^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 6^{ème} membre du bureau :

M. Patrick DECEUR ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE PROCLAMER** M. Patrick DECEUR, délégué syndical, élu 6^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 7^{ème} membre du bureau :

M. Jean RAY ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE PROCLAMER** M. Jean RAY, délégué syndical, élu 7^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 8^{ème} membre du bureau :

M. Gilles DEMAISON ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE PROCLAMER** M. Gilles DEMAISON, délégué syndical, élu 8^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 9^{ème} membre du bureau :

Le comité syndical décide de repousser l'élection du 9^{ème} membre du bureau à une séance ultérieure afin d'offrir à un délégué de la Métropole de Lyon l'opportunité d'intégrer le bureau.

6 Délégations e pouvoir du Comité au Président

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Election du 4^{ème} membre du bureau :

M. Gilles DUTREIVE ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE PROCLAMER** M. Gilles DUTREIVE, délégué syndical, élu 4^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 5^{ème} membre du bureau :

M. Jean-François CHANTELOUBE ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE PROCLAMER** M. Jean-François CHANTELOUBE, délégué syndical, élu 5^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 6^{ème} membre du bureau :

M. Patrick DECEUR ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE PROCLAMER** M. Patrick DECEUR, délégué syndical, élu 6^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 7^{ème} membre du bureau :

M. Jean RAY ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE PROCLAMER** M. Jean RAY, délégué syndical, élu 7^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 8^{ème} membre du bureau :

M. Gilles DEMAISON ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE PROCLAMER** M. Gilles DEMAISON, délégué syndical, élu 8^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 9^{ème} membre du bureau :

Le comité syndical décide de repousser l'élection du 9^{ème} membre du bureau à une séance ultérieure afin d'offrir à un délégué de la Métropole de Lyon l'opportunité d'intégrer le bureau.

7 Election des membres de la CAO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs ;

Vu les résultats du scrutin ;

Conformément aux articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offre se compose de l'autorité habilitée à signer les marchés du syndicat et de cinq membres du Comité syndical élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Une unique liste a été constituée.

La liste présente :

| NOM DES CANDIDATS | STATUT |
|-------------------------|-----------|
| M. Gabriel AUMONIER | TITULAIRE |
| M. Didier ALBAN | TITULAIRE |
| M. Bruno HENRY | TITULAIRE |
| M. René AUCAGNE | TITULAIRE |
| M. Michel BADOIL | TITULAIRE |
| M. Fernand BERENQUER | SUPPLEANT |
| M. Pascal CUNY | SUPPLEANT |
| M. Thierry DELAMARE | SUPPLEANT |
| M. Gérard POYET | SUPPLEANT |
| Mme Stéphanie DI RUSCIO | SUPPLEANT |

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, Une seule liste ayant été présentée après appel des candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- ✓ **DE PROCLAMER** les délégués syndicaux suivants élus membres de la commission d'appel d'offre :

| NOM DES CANDIDATS | STATUT |
|---------------------|-----------|
| M. Gabriel AUMONIER | TITULAIRE |
| M. Didier ALBAN | TITULAIRE |
| M. Bruno HENRY | TITULAIRE |

| | |
|-------------------------|-----------|
| M. René AUCAGNE | TITULAIRE |
| M. Michel BADOIL | TITULAIRE |
| M. Fernand BERENGUER | SUPPLEANT |
| M. Pascal CUNY | SUPPLEANT |
| M. Thierry DELAMARE | SUPPLEANT |
| M. Gérard POYET | SUPPLEANT |
| Mme Stéphanie DI RUSCIO | SUPPLEANT |

8 Questions diverses

Un conseiller demande à M. DESPRAT comment le syndicat fonctionnait.

M. DESPRAT explique que le syndicat a construit des ouvrages pendant 35 ans, après les gros orages. Pendant 25 ans, c'est un ingénieur de la DDA qui guidait le syndicat dans le choix des travaux à réaliser, puis, depuis 10 ans, le syndicat s'appuie sur un cabinet de Trévoux. C'est ce cabinet qui monte les appels d'offres.

Il ajoute qu'il avait prévu de faire ce soir une présentation complète et plus technique, pour expliquer ce qui a été fait, comment cela a été fait, dire les difficultés rencontrées avec les ouvrages construits sur des terrains privés où les conventions et servitudes n'ont pas été formalisées. Il explique que le syndicat a lancé dernièrement une démarche visant à recenser les ouvrages, et régulariser les situations foncières et administratives.

M. Samuel LACHAIZE fait un court point sur l'équilibre budgétaire, sur les raisons qui ont conduit la CCDSV à proposer le report de la dissolution du SIAH, et sur le fonctionnement de la taxe GEMAPI.

M. David POMMIER remercie l'assemblée pour ces échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h38.

**Le Secrétaire,
Baptiste COLLET**



**Le Président,
David POMMIER**

